



**Justice
& Paix**

TRAJECTOIRES VERS LE BIEN COMMUN

Boussole éthique pour toute décision politique,
économique et citoyenne

Sous la coordination
de **Valéry Witsel**



ÉTUDE 2018

SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 3
BOUSSOLE ÉTHIQUE POUR LE BIEN COMMUN (feuillet détachable)	page 5
CHAPITRE 1. LE BIEN COMMUN	page 7
CHAPITRE 2. BIEN COMMUN ET JUSTICE SOCIALE	page 13
CHAPITRE 3. BIEN COMMUN ET ENVIRONNEMENT	page 20
CHAPITRE 4. BIEN COMMUN ET DÉMOCRATIE	page 28
CONCLUSION	page 36
BIBLIOGRAPHIE	page 37

INTRODUCTION

"Les pauvres manquent de volonté pour s'en sortir", "les migrants ne font aucun effort pour s'intégrer dans la société", "chacun ou chacune est responsable de son propre bonheur", toutes ces formules courantes reposent sur l'idée reçue que les êtres humains peuvent se réaliser seuls, comme si le bonheur relevait avant tout de la sphère individuelle et que chacun ou chacune avait le sort qu'il méritait.

La coopération et l'entraide sont pourtant indispensables à l'harmonie et au bien-être des membres d'une société. Face à cette idéologie qui encourage la poursuite des intérêts individuels au détriment des valeurs de solidarité, *La Commission Justice et Paix* et les membres de son groupe de travail sur les enjeux économiques et sociaux *EthEcoPol* ont souhaité mener une réflexion sur le "bien commun", convaincus de la nécessité de promouvoir un certain nombre de valeurs communes pour relever les nombreux enjeux éthiques et politiques contemporains.

Cette étude, née de ce questionnement collectif, a pour objectif d'accompagner les citoyens, les responsables politiques et les décideurs d'entreprises dans leurs décisions, afin que ceux-ci prennent en considération un certain nombre de points d'attention qui relèvent du bien commun. A cet égard, la grille de critères de décision proposée dans cet essai, avec des questions ciblées à destination des lecteurs, constitue une boussole éthique que chaque personne peut s'approprier, en prévision de tout choix qui a une portée sociétale. Pour un citoyen, cette décision peut porter sur un engagement politique, un choix de consommation ou une façon de construire sa relation avec les autres membres de la société. Pour un décideur politique, il peut s'agir du vote d'une loi, de la constitution d'un programme politique ou de la

INTRODUCTION

façon d'intégrer les citoyens dans les processus de décisions. Enfin, pour un responsable d'entreprise, les décisions peuvent par exemple relever des finalités de l'entreprise, de la conception et ou de la provenance des produits vendus ou de l'organisation du travail.

Mais qu'entend-on par bien commun ? D'où vient cette notion ? Quels sont les compromis que suppose sa mise en œuvre ? Dans la première partie de cette étude, nous nous sommes attachés à répondre à ces questions en mettant en lumière le fait que le bien commun concerne tout l'être humain (dans toutes ses dimensions) et tous les êtres humains. Dans un deuxième temps, il nous est apparu nécessaire d'expliquer en quoi la recherche du bien commun était indissociable de la poursuite de la justice sociale, de la protection de l'environnement et de la démocratie.

Ces différentes exigences éthiques n'épuisent pas toutes les dimensions du bien commun, mais celles-ci constituent toutefois un champ d'action, un horizon idéal dont la mise en pratique peut varier selon les contextes de décision. Reste à chaque personne ou à chaque groupe à le transposer à sa propre situation...

Bonne lecture !



**Justice
& Paix**

Boussole éthique pour le bien commun



Ce tableau de questions constitue une "boussole éthique" à l'usage de toute personne, sur le point de prendre une décision qui a une portée sociétale. Nous invitons tout responsable politique, décideur d'entreprise ou citoyen à se saisir de ce document et à l'adapter à son contexte de décision*.

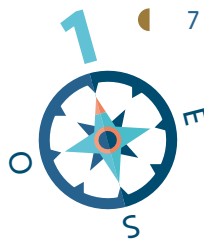
La décision contribue-t-elle à un mieux-être pour l'humanité ?

Bien commun et Justice sociale	Bien commun et Environnement	Bien commun et Démocratie
<p>La décision contribue-t-elle à davantage de justice sociale ?</p> <p>La décision est-elle susceptible d'améliorer les conditions des plus vulnérables de notre société ?</p> <p>La décision garantit-elle les libertés fondamentales de chacun ?</p> <p>La décision contribue-t-elle à réduire les inégalités ?</p>	<p>La décision s'intègre-t-elle dans une démarche de protection de l'environnement ?</p> <p>La décision encourage-t-elle à un usage durable des ressources naturelles, en ce compris la faune, la flore, les sols, l'eau, les ressources énergétiques et minières ?</p> <p>La décision protège-t-elle le climat et les autres équilibres physico-chimiques terrestres ?</p> <p>La décision est-elle solidaire de tous les groupes sociaux et des générations futures ?</p>	<p>La décision est-elle envisagée dans un esprit démocratique ?</p> <p>La décision est-elle suffisamment argumentée et documentée ?</p> <p>La décision a-t-elle été précédée d'une démarche de dialogue et de concertation avec les personnes qui pourraient être affectées par cette décision ?</p> <p>La décision s'inscrit-elle dans un processus collectif ?</p>

* Les différents points d'attention présents dans ce tableau sont développés et argumentés dans les différents chapitres de l'étude "Trajectoires vers le bien commun" produite par la *Commission Justice et Paix*, en 2018.



CHAPITRE 1



Le Bien commun

La notion de bien commun¹ est entrée dans le discours politique de façon relativement récente². Dans les années d'après-guerre, on y a eu recours par opposition aux deux totalitarismes représentés par le nazisme et le communisme soviétique, où le collectif ne laissait plus aucun espace pour la singularité personnelle. Il s'agissait alors de valoriser la personne contre un collectivisme niant toutes les libertés. Mais il n'y a pas eu à l'époque beaucoup de développements philosophiques à ce sujet.

Actuellement le concept de bien commun revient et prend place dans le débat philosophique. Il est utilisé pour mettre en

cause une absolutisation de l'individu au mépris de la communauté. On fait appel à lui pour faire contrepoids aux critères de la seule rentabilité économique, à la prédominance du pouvoir financier, aux privilèges que s'octroient des groupes particuliers, etc. Ce concept est utilisé le plus souvent comme argument critique contre tel instrument politique (les traités européens, par exemple³), contre les pratiques de telle industrie extractive, contre telle politique fiscale, contre tel investissement public, etc. Le bien commun, arme de combat ? Mais qu'entend-on par le bien commun ?

-
1. Ce chapitre général sur le bien commun est essentiellement inspiré d'une analyse rédigée par Ignace Berten : "Le bien commun". Celle-ci est disponible sur le site de la *Commission Justice et Paix* : www.justicepaix.be
 2. On trouvera une bonne approche dans la notice "Bien commun" de Dominique Greiner, dans le *Dictionnaire encyclopédique d'éthique chrétienne*, Paris, Cerf, 2013, pp. 300-308. Voir aussi dans *Wikipedia* les notices "bien commun" et "biens communs". Cette note s'inspire directement de ces différents textes pour l'histoire et la définition des termes.
 3. Si on tape sur Google "bien commun" + "traité européen", les seules références sont des déclarations d'opposition au Traité de Lisbonne, au traité transatlantique en négociation, etc. "Bien commun" n'entre pas dans le vocabulaire officiel européen.

Biens communs, biens publics, bien commun

Plusieurs termes sont utilisés aujourd'hui, qu'il ne faut pas confondre : bien commun, biens communs, biens publics. Remarquons cependant que l'usage de ces mots est assez flottant, car ils ne sont pas toujours utilisés par tous avec la même signification.

Au Moyen Âge, existent les biens banaux ou communaux : biens gérés en commun par les occupants d'un territoire. Il s'agit d'équipements comme le four banal, le puits, le lavoir, etc., ou de droits d'usage, comme le pacage sur les terrains banaux, le droit de coupe dans les bois, etc. L'introduction de la propriété privée, l'enclosure des pâtures vont peu à peu faire disparaître la communalité de ces biens.

Les biens communs se définissent par le fait de la non-exclusion et la non-rivalité : on ne peut exclure personne de leur usage et l'usage qu'en fait un individu n'empêche pas qu'un autre en use également.

Aujourd'hui, on distingue entre biens communs immatériels et biens communs matériels. Les biens communs immatériels concernent l'information et la connaissance, ils se caractérisent par la non-rivalité : le fait

qu'une personne accède à telle connaissance ou information n'en prive pas d'autres. Au contraire plus les connaissances se répartissent, plus il y a de créativité. De bons exemples sont les logiciels libres ou Wikipedia. Actuellement, il y a cependant tension entre l'accès ouvert à la connaissance et à l'information, d'un côté, et les revendications de propriété intellectuelle et de brevets, de l'autre (qu'on pense, dans le domaine pharmaceutique, aux débats sur la production de médicaments génériques, ou encore l'utilisation des plantes par les peuples traditionnels).

Il y a aussi des biens communs matériels : classiquement on donne l'exemple des phares pour la navigation ou l'éclairage public. Mais on peut aussi parler de l'air ou de l'eau comme biens communs. Avec des problèmes plus récents : si personne ne peut s'approprier l'air, celui-ci est de plus en plus pollué ; quant à l'eau, la surexploitation ou la privatisation de son exploitation conduisent à l'exclusion de nombreux usagers. D'où les demandes adressées aux Nations Unies de définir l'eau comme bien commun.

Les biens publics sont des biens assurés par l'État et dont tous peuvent profiter : la défense nationale, l'enseignement gratuit s'il est offert à tous et toutes dans les mêmes conditions, certains services de santé, comme la prévention des épidémies, le code de la route dans la mesure où il contribue à la sécurité de chacun, etc.

L'expression "bien commun" vient de la tradition chrétienne, mais elle est plus ou moins largement utilisée aujourd'hui. Le bien commun a une signification plus large que les biens communs ou les biens publics : il "désigne le bien-être ou le bonheur collectif d'une communauté ou en

L'expression "bien commun" désigne le bien-être ou le bonheur collectif d'une communauté ou en général de ses membres et l'ensemble des choses qui sont supposées y contribuer : biens matériels, respect d'autrui, justice sociale.

général de ses membres et l'ensemble des choses qui sont supposées y contribuer : biens matériels, respect d'autrui, justice sociale"⁴. Et on peut inclure dans le bien commun les grandes visées solidaires : la réduction des inégalités, la participation de toutes et tous, mais aussi le bien des générations futures, et donc la préservation de l'environnement et la maîtrise de la dérive climatique en cours.

Le bien commun dans l'histoire

Même si l'idée est plus ancienne, c'est dans l'enseignement social de l'Église que le bien commun acquiert une place importante. Ce concept semble être introduit pour la première fois par Léon XIII dans une lettre adressée aux cardinaux français, *Notre consolation* (3 mai 1882), dans laquelle il invite à accepter la République, parce que *le bien commun de la société l'emporte sur tout autre intérêt*. Mais c'est Jean XXIII et puis surtout Vatican II qui expriment le mieux la conception du bien commun qui est celle de l'Église catholique : *Parce que les liens humains s'intensifient et s'étendent peu à peu à l'univers entier, le bien commun, c'est-à-dire cet ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée, prend aujourd'hui une extension de plus en plus universelle, et par suite recouvre des droits et des devoirs qui concernent tout le genre humain. Tout groupe doit tenir compte des besoins et des légitimes aspirations*

des autres groupes, et plus encore du bien commun de l'ensemble de la famille humaine (Gaudium et spes, 26,1)⁵. Le bien commun ne désigne donc pas tant les avantages matériels partagés que les conditions sociales susceptibles de favoriser l'harmonie entre les intérêts particuliers et l'intérêt général indispensable à l'épanouissement de la personne (Greiner, p. 304).

L'utilité du concept de bien commun

En quoi ce concept ou cette notion, ainsi entendu, peut-il nous être utile aujourd'hui ?

Si on en accepte la définition proposée ci-dessus, le critère du bien commun offre un principe fondamental de discernement du caractère moral ou non de l'organisation d'une société, y compris le système mondial. Le bien commun, en tant que tel, n'offre aucune solution et il n'est pas non plus un paramètre concret à partir duquel déduire immédiatement un ordre juridique ou social. Il est bien plutôt une clé de lecture qui permet de questionner le fonctionnement réel de la société, en tenant compte des divers enjeux qui s'y affrontent. On peut dire que la référence au bien commun est une mise en œuvre du principe développé par Paul VI dans *Populorum progressio*, en s'inspirant de Louis-Joseph Lebreton⁶ : *tout homme (ou tous les hommes) et tout l'homme.*

4. Alain Giffard, Distinguer Bien commun et bien(s) commun(s), dans *Boson2x*, le 12 octobre 2005.

5. L'importance du bien commun est également amplement soulignée dans l'encyclique *Laudato Si'* du pape François sur la sauvegarde de la maison commune.

6. Louis-Joseph Lebreton est économiste et prêtre dominicain, fondateur de l'association "Économie et humanisme".

Le bien commun se situe par lui-même dans une perspective universelle, mais il ne touche pas seulement la justice économique, ou les droits politiques : c'est aussi tout l'être humain, dans toutes ses dimensions culturelle, morale, spirituelle.

Le bien commun se situe à différents niveaux : celui du pays (ou celui de la région), celui d'un ensemble comme l'Union européenne et celui du monde. Et il y a nécessairement tension entre ces différents niveaux.

Dans l'Union européenne, le repli sur le national est aujourd'hui de plus en plus marqué, et il y a une forte tendance à opposer l'intérêt national à l'intérêt communautaire et à faire prévaloir le premier sur le second. Intérêt national et intérêt communautaire sont un aspect du bien commun, mais ne recouvrent pas toute l'étendue des exigences du bien commun : l'intérêt est, en effet, surtout compris en termes économiques ou politiques. Les débats actuels portant sur le budget européen sont très significatifs à cet égard : la volonté des pays les plus riches de l'Union de réduire ce budget, et donc leur propre participation, est clairement un refus de prise en compte des nécessités et des besoins des nouveaux pays membres.

Le bien commun se situe par lui-même dans une perspective universelle, mais il ne touche pas seulement la justice économique, ou les droits politiques : c'est aussi tout l'être humain, dans toutes ses dimensions culturelle, morale, spirituelle.

La gestion actuelle de l'immigration trans-méditerranéenne en Europe pose clairement la question du bien commun, et cela à un double titre. D'une part, de nombreux mouvements migratoires sont l'expression de situations extrêmes de pauvreté et de situations de grande violence ou de guerre qui affectent tout particulièrement le continent africain et le Proche Orient : la priorité de la politique européenne vise-t-elle prioritairement à répondre à ces situations de détresse, à contribuer à des sociétés plus justes et plus dignes pour tous là-bas, ou à préserver nos intérêts économiques en ce qui concerne les ressources minières ou pétrolières ? D'autre part, la politique actuelle laisse toute la responsabilité de l'accueil aux pays européens du Sud les plus exposés : Italie, Malte, Grèce, Espagne.

Dans la mise en œuvre de la clé d'interprétation et de discernement que constitue le bien commun, pour le chrétien (qui n'en a cependant pas le monopole), il y a lieu de faire intervenir un critère spécifique d'inspiration directement évangélique : l'option préférentielle pour les pauvres.

Le choix prioritaire des pauvres est une option éthique fondamentale. C'est bien un choix ou une option. Il s'agit de la volonté consciente de regarder l'ensemble de la réalité sociale à partir d'un point de vue particulier : celui des pauvres, des plus faibles, des moins bien lotis. On ne s'interroge pas d'abord sur l'équilibre d'un fonctionnement d'ensemble, d'un système. On se demande : le système étant ce qu'il est, avec ses règles de fonctionnement, ses normes, son ensemble législatif, qu'advient-il des plus fragiles et des plus démunis ? Et on se pose aussi cette question à propos de tout nouveau projet législatif ou réglementaire, qu'il soit national, européen ou mondial. Cette question, à partir de ce

Il s'agit de la volonté consciente de regarder l'ensemble de la réalité sociale à partir d'un point de vue particulier : celui des pauvres, des plus faibles, des moins bien lotis.

point de vue particulier délibérément choisi, doit être posée à de multiples niveaux : le fonctionnement mondial du commerce et les normes de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), les procédures et règles imposées par le Fonds monétaire international ou la Banque mondiale, l'architecture interne des traités européens, le budget européen ou les budgets nationaux, les systèmes de privatisation des retraites, les politiques d'austérité : à qui ce projet va-t-il profiter d'abord ?

Ce regard particulier met en lumière les multiples contradictions entre les belles intentions déclarées dans les engagements pris par les États au niveau international, dans les traités européens, dans les programmes des partis, et les politiques effectivement menées. Ici encore, ce regard à partir des pauvres n'offre pas de solution concrète et, quels que soient les rapports de force, il ne permet pas de trouver les solutions idéales, qui n'existent pas. Mais il doit permettre d'agir en vue d'améliorer les choses dans un sens plus favorable pour les plus défavorisés, et d'arriver ainsi à des compromis plus satisfaisants de ce point de vue.

Vers le bien commun : quels compromis ?

L'idéal est une vie heureuse et pleinement épanouie pour toutes et tous... Outre le fait que, pour approcher de cet idéal, il y a de nombreuses conditions de types personnel et relationnel qui très souvent ne sont pas remplies (il suffit de penser aux violences conjugales, par exemple), il y a aussi des conditions sociétales, conditions qui relèvent du bien commun. Nombre de ces conditions ne sont pas réalisables, du moins dans l'immédiat. Typiquement, si on prend la question de l'immigration : l'idéal serait que plus personne ne soit poussé à chercher dans l'émigration une fuite par rapport à des conditions rendant la vie insupportable : pauvreté extrême, famine, violence de la guerre, etc. Le bien commun demande de définir des politiques qui tentent de se rapprocher de cet idéal : la perspective du bien commun permet de critiquer le fait que nos pays ne tiennent pas leurs engagements en ce qui concerne la coopération au développement⁷. Dès lors se pose la question : quelle politique possible et raisonnable d'immigration, ouverte et généreuse ?

La poursuite du bien commun est confrontée à un autre type de défi dans nos pays. La société est marquée par la tension entre deux types de différences : différences idéologiques portant sur ce qu'on peut considérer comme la vie bonne, d'une part ; différences culturelles et religieuses, d'autre part. L'existence de sociétés marquées par la

7. En opposition avec les politiques de fermeture mises en place par le gouvernement fédéral belge, la *Commission Justice et Paix* milite en faveur de politiques d'accueil dignes, de voies de passage sûres et légales pour toute personne lancée sur les routes de l'exil, et pour une politique de coopération au développement forte qui améliore les conditions de vie dans les pays du sud. www.justicepaix.be/Migration-en-Belgique.

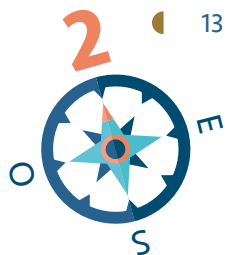
pluralité, suppose un travail continu sur des fondements de société communs, tout en préservant la richesse issue de la diversité.

Regardons d'abord les différences idéologiques et éthiques portant sur la conception de la vie bonne. D'un côté, il y a accord de principe sur la référence aux droits humains et à leur caractère universel, bien qu'il y ait trop souvent écart entre la déclaration de principe et les décisions et pratiques concrètes. Il reste que des différences d'options idéologiques sont en compétition entre ceux qui considèrent que le chemin le plus efficace est de faire confiance aux libertés individuelles, y compris celles du marché, et ceux qui jugent que l'État régulateur a un rôle déterminant d'équilibrage et d'orientation sociétales : quelle pratique politique efficace dans une perspective de bien commun ? La politique concrète est nécessairement un compromis entre ces deux tendances idéologiques, les positions extrêmes, – libertés individuelles sans limite et marché totalement libre, ou gestion étatique s'étendant à tous les aspects de la vie, – étant exclues.

De même, dans le domaine éthique des choix individuels et relationnels de vie, avec l'ensemble des questions qui, de façon plus ou moins récente, sont devenues des questions sociétales et politiques, autour du commencement et de la fin de la vie, du mariage et des relations affectives, etc. Le législateur, soucieux du bien commun ne peut opter que pour des compromis.

Quant aux différences culturelles et religieuses, la question se pose de savoir quelles sont les conditions d'un vivre ensemble en société permettant à la fois la meilleure intégration ou participation de tous et le minimum de tensions. Dans cette perspective, quelle gestion des différences ? Comment distinguer les différences qui ne portent pas atteinte au vivre ensemble et celles qui y portent atteinte ? Seule une démocratie davantage participative, ouverte au débat raisonnable et argumenté, permet de s'approcher des compromis les meilleurs ou les moins boiteux dans la perspective du bien commun.

CHAPITRE 2



Bien commun et justice sociale

Chacun, enfant ou adulte, ressent profondément les situations d'injustice. Qui n'a pas souffert, au moins à un moment de sa vie, d'un régime de préférence arbitraire accordé à autrui? Nous avons tous une perception intuitive de l'injustice et donc, en miroir, de la justice. Les injustices que nous subissons comme celles qui affectent nos contemporains ont le pouvoir de nous blesser, de nous indigner, voire de nous révolter. La soif de justice est même un moteur puissant de transformations politique et sociale. De nombreux engagements pour un changement de société se fondent sur une certaine conception de la justice. C'est donc bien que la justice constitue une valeur à laquelle les humains aspirent. Ce sentiment universel nous permet d'affirmer que la justice relève du bien commun. Ainsi, la poursuite de la justice dans nos décisions contribue largement à l'épanouissement des hommes et favorise l'harmonie des sociétés.

Toutefois, le sentiment vécu n'est pas suffisant pour déterminer ce qui est objectivement juste et ce qui ne l'est pas. Le sentiment constitue un signal qui nous assure de l'importance de la justice à nos yeux, mais encore faut-il faire usage de la raison pour déterminer les critères de justice sur base desquels les membres d'une société peuvent s'accorder. Ainsi, ce qu'on croit être juste peut parfois faire l'objet d'une erreur d'appréciation par manque de discernement. La recherche de la justice n'est donc pas qu'une affaire de sentiment ou de volonté, mais également d'intelligence et de raison.

La justice et le bien commun, par extension, sont incompatibles avec des discriminations de richesse, de sexe, de couleur de peau ou d'origine par exemple.

Pour John Rawls, auteur célèbre de "La théorie de la justice"⁸, la recherche de justice suppose l'exclusion de toute forme de partialité et d'arbitraire dans les décisions. Autrement dit, la justice ne tolère aucun privilège ou régime de faveur sans raison valable, c'est-à-dire, sans raison qui ne puisse être expliquée ou justifiée à toutes et tous. Ainsi, il n'y a pas de justice sans une prise en compte égale de l'ensemble des membres d'un groupe à qui s'applique telle décision. La justice et le bien commun, par extension, sont incompatibles avec des discriminations de richesse, de sexe, de couleur de peau ou d'origine par exemple. La justice constitue ainsi un idéal moral, en tant qu'elle participe à la diminution de la souffrance, mais elle est également une solution pragmatique, un moyen efficace de régler les conflits sans que s'exerce la force. Elle permet à une communauté déterminée de s'accorder sur des normes de référence facilitant la bonne "entente" entre les êtres humains. La recherche de la justice est donc cruciale pour contribuer au bien commun, en tant qu'elle renforce l'harmonie d'une société et contribue à l'épanouissement de chacun de ses membres.

Des libertés fondamentales

Cette appréhension de la justice à travers l'impartialité amène John Rawls à édicter son premier principe de justice :

Chaque personne a un droit égal à un système pleinement adéquat de libertés de base égales pour tous, qui soit compatible avec un même système de libertés pour tous.

Autrement dit, la justice suppose l'accès égal pour toutes et tous à un certain nombre de libertés fondamentales :

- ▶ La liberté d'expression et de réunion
- ▶ La liberté de conscience et de pensée
- ▶ La liberté de détenir de la propriété personnelle
- ▶ La protection contre l'arrestation et la dépossession arbitraires

Ces libertés fondamentales constituent des moyens essentiels pour que chacun puisse poursuivre et réaliser sa conception de la vie bonne. Rawls parle de *biens premiers sociaux*, par opposition aux *biens premiers naturels* constitués par les talents, les caractéristiques naturelles de chacun.

Dès lors, toute décision politique ou économique qui empêche un accès égal à ces libertés est incompatible avec une recherche du bien commun. Par exemple, une décision politique qui rendrait possible l'augmentation sans limite des richesses ou de la propriété pour un petit groupe de personnes empêcherait un égal accès de tous à ces biens. En effet, les ressources disponibles sur terre étant limitées, dans un idéal de justice, la propriété individuelle des uns est forcément limitée par le droit des autres à jouir également de la propriété individuelle. Contrairement aux modes de

fonctionnement capitaliste qui "laisse faire", ou communiste qui réduit drastiquement la propriété individuelle, Rawls défend un "libéralisme" pour tous, un *libéralisme égalitaire* qui suppose l'intervention de la force publique pour garantir, autant que possible une égalité équitable des chances. Concrètement, ce principe peut se traduire par la lutte pour la mise en place d'une fiscalité juste⁹, laquelle doit permettre à chacun de bénéficier des libertés fondamentales.

Des besoins universels

La quête de justice est indissociable de la poursuite d'un certain nombre de libertés fondamentales égales pour tous. Toutefois, l'exercice de ces libertés dépend d'un certain nombre de conditions sociales, économiques et culturelle préalables, ce dont Rawls parle peu dans *La Théorie de la justice*. Par exemple, la liberté des citoyens à pouvoir participer à la vie politique de leur pays repose sur un certain nombre de besoins essentiels à satisfaire : un logement décent, une alimentation saine, une bonne santé, une éducation adéquate... etc. Le philosophe, Amartia Sen, parle de *capabilités d'épanouissement*¹⁰. Les droits économiques, sociaux et culturels de la déclaration universelle des Droits de l'Homme comprennent ces besoins de base. Dans une perspective de justice et de bien commun, ces droits sont interdépendants des libertés fondamentales citées.

Au-delà de cette base de besoins universels, d'autres conditions d'une vie digne et décente, différentes selon les contextes, peuvent se rajouter en fonction des situations spécifiques. Amartya Sen s'abstient d'ailleurs de dresser une liste définitive et universelle des *capabilités*, car, selon lui, cette liste peut varier selon les époques, les cultures ou les contextes particuliers.

Pour éviter les dangers du relativisme culturel, il est essentiel de maintenir un socle commun de conditions de justice et de bien commun, pour l'ensemble de l'humanité. Mais pour éviter l'écueil opposé, celui d'une conception abstraite unique de la justice et du bien commun, il convient d'ajouter à ce socle, au cas par cas, d'autres éléments.

Prenons un exemple concret : dans les pays industriels, comme la Belgique, une vie épanouissante pour une personne est difficilement imaginable sans une maîtrise minimale de la lecture et de l'écriture d'au moins une des langues nationales. Ainsi, la participation à la vie politique et sociale des personnes analphètes est extrêmement limitée par leur manque de bagage culturel. Par conséquent, la maîtrise de la

La quête de justice est indissociable de la poursuite d'un certain nombre de libertés fondamentales égales pour tous.

8. John Rawls, *La théorie de la Justice*, trad. Fr. de Catherine Audard, Le Seuil, 1987.

9. *Pour une fiscalité juste*, étude Justice et Paix 2016, réalisée par Elise Kervyn et le groupe de travail "Ethique dans l'Economie et la Politique".

10. Amartya Sen, *L'idée de justice*, Flammarion, 2010.

lecture et de l'écriture de l'ensemble de la population belge est un enjeu de justice de première importance. Par contre dans les sociétés, en marge de la modernité, il est certain que d'autres connaissances ou savoir-faire sont essentiels à l'intégration des individus dans leur communauté. Même si la mondialisation tend à harmoniser les sociétés, il convient encore de déterminer certains critères de justice selon les situations. Ceux-ci peuvent également varier selon les époques. Par exemple, la maîtrise par toutes et tous des outils numériques devient progressivement un enjeu de justice dans nos sociétés, alors que ce n'était pas du tout le cas, il y a 50 ans.

Des différences

Le tour de force de Rawls et Sen est d'arriver à concilier dans leur théorie de la justice les idéaux de liberté et d'égalité. Toutefois, considérer tous les êtres humains selon une égale valeur morale n'implique pas nécessairement un traitement "politique" strictement égal de chacun. En effet, la recherche de justice et du bien commun peut laisser, selon les situations, une grande place aux différences. L'impartialité n'est pas synonyme d'égalité. De la même manière que l'on exige d'un juge d'être impartial, c'est-à-dire de traiter tous les accusés de façon égale (sans considération de leur personne), cela ne signifie pas qu'on attende de lui qu'il délivre aux accusés une peine égale. Celle-ci variera, entre autres, en fonction des faits dont ils se sont rendus coupables et des circonstances qui entourent les faits.

La recherche de justice et de bien commun au sens large autorise et rend même nécessaire des politiques différenciées de la part des représentants politiques ou des

décideurs économiques. La recherche de justice impose par exemple une attention privilégiée pour les personnes les plus vulnérables de la société comme les pauvres ou les personnes souffrant d'un handicap. Ce sens de la justice, nous l'expérimentons également dans notre quotidien. L'âge peut être un critère sur base duquel on accorde volontiers des privilèges aux personnes âgées, étant donné leur plus grande vulnérabilité. De la même manière, on ne peut s'opposer raisonnablement à la nécessité pour les femmes enceintes de s'asseoir dans les transports publics.

De nombreuses inégalités peuvent dès lors paradoxalement s'avérer justes. C'est parce que l'on confère aux êtres humains une égale dignité que des préoccupations inégales s'imposent. Dans une perspective de justice, à des désavantages sociaux ou naturels préexistants doivent correspondre des "droits" compensatoires.

Le principe de "discrimination positive" s'inscrit dans cette logique. Dans notre société, celui-ci se traduit par les places réservées aux "usagers faibles" dans les transports publics ou sur les places de parking par exemple. Ce principe de différence amène également l'Etat à financer différemment les écoles selon l'indice socio-économique des élèves. Le système de bourse dont bénéficie une partie des étudiants à l'université s'inscrit dans cette même logique. C'est bien pour compenser des "inégalités naturelles" ou des inégalités sociales reconnues comme injustes que certaines inégalités de distribution décrétées par l'Etat sont nécessaires.

La recherche de justice et du bien commun peut laisser, selon les situations, une grande place aux différences.

Ce principe de différence trouve son expression dans le second principe de justice de Rawls :

Les éventuelles inégalités sociales et économiques engendrées dans le cadre de ces institutions doivent satisfaire deux conditions :

- a. *Principe de différence : elles doivent être au plus grand bénéfice des membres les moins avantagés de la société.*
- b. *Principe d'égalité équitable des chances : elles doivent être attachées à des fonctions et des positions auxquelles tous ont le même accès à talent donné.*

La recherche du bien commun suppose donc une considération particulière pour les plus "désavantagés" de la société, même si Rawls reconnaît, à travers la deuxième condition de son principe, que toutes les inégalités naturelles ne peuvent être compensées par des avantages sociaux. Rawls parle bien d'égalité des chances à "talent donné", car, quelle que soit la volonté de justice des décideurs politiques, certaines positions sociales demeureront toujours inaccessibles aux personnes ne possédant pas les dispositions naturelles pour y accéder. Pour donner un exemple concret, le principe d'égalité des chances n'exige pas d'une société qu'elle consacre tous ses moyens pour permettre à des aveugles d'avoir la possibilité d'être pilotes de ligne. De façon pragmatique, ce n'est tout simplement pas possible. Toutefois, un grand nombre d'aménagements et de politiques publiques sont possibles

pour atténuer un grand nombre d'inégalités naturelles. Autrement dit, ce n'est pas parce qu'un certain idéal de justice est inaccessible, dans l'absolu, que des politiques spécifiques d'inclusion des personnes handicapées ne doivent pas être menées pour un grand nombre de positions sociales. À travers leurs décisions, des responsables politiques ou d'entreprise ont le pouvoir d'organiser le travail de façon à intégrer davantage les personnes porteuses d'un handicap.

Quelles inégalités ?

L'égalité de considération de chacun et chacune autorise également des différences de revenus dans certains contextes. Une telle affirmation est compatible avec la poursuite du bien commun et de la justice, pour autant que tous les membres d'un groupe aient pu avoir une égale opportunité d'accès aux positions sociales auxquelles sont attachés ces revenus.

Selon Philippe Van Parijs, la grande majorité des inégalités de revenus que nous pouvons observer dans notre monde contemporain résiste au principe d'égalité équitable des chances. En effet, les différentes positions sociales que les individus occupent dans la société ne résultent pas seulement de leur mérite ou de leur talent naturel. Le fait que les jeunes issus des milieux populaires soient sous-représentés dans l'enseignement universitaire montre bien que le capital culturel et économique des familles constitue un facteur déterminant pour l'avenir des jeunes. Aussi, vu l'échec de nos systèmes scolaires à compenser ces inégalités préexistantes, on ne peut raisonnablement qualifier de justes la grande majorité des inégalités de revenus attachées aux différentes positions sociales.

Par ailleurs, Thomas Piketty¹¹ a démontré, à travers son analyse de l'histoire des inégalités et des patrimoines, que les revenus du capital progressent en moyenne plus rapidement que les revenus du travail. Pour donner une idée, *la valeur totale de tout ce que possèdent les gens sous forme de patrimoine immobilier et financier en France, après avoir déduit toutes les dettes, est de l'ordre de 6 années de revenu national ou de production nationale. (...) Il faut savoir que le niveau dans les années 50 était de 2 ans*¹². Par ailleurs, les patrimoines sont de plus en plus concentrés. *Aujourd'hui, les 10 % des personnes qui possèdent le plus de patrimoine concentrent dans leurs mains plus de 60 % du patrimoine total.* Au niveau mondial, Oxfam donne encore des chiffres plus vertigineux. Selon un rapport sorti en 2017, *à eux seuls, huit hommes détiennent autant de richesses que les 3,6 milliards de personnes qui représentent la moitié la plus pauvre de l'humanité*¹³. On ne peut raisonnablement penser que l'ampleur de ces inégalités s'explique, avant toute chose, par des différences de mérite ou de choix de vie dans un cadre où chacun et chacune ont un égal accès aux différentes positions sociales, "à talent donné".

On ne peut raisonnablement penser que l'ampleur de ces inégalités s'explique, avant toute chose, par des différences de mérite ou de choix de vie dans un cadre où chacun et chacune ont un égal accès aux différentes positions sociales, "à talent donné".

Une lutte contre les inégalités au bénéfice de toutes et tous

La poursuite de justice et du bien commun est indissociable d'une lutte contre la plupart des situations d'inégalité. Des politiques de redistribution ou de répartition plus juste des ressources disponibles permettent une amélioration substantielle de la qualité de vie des bénéficiaires directs. L'augmentation des revenus des plus pauvres a un impact bien plus important sur la satisfaction de vie de ceux-ci qu'une augmentation égale des revenus des plus riches. Le "bien-être général" augmente plus rapidement lorsque l'Etat ou les entreprises interviennent en faveur des plus démunis. Passé un certain seuil de confort matériel, ce n'est plus "l'argent qui fait le bonheur". Par contre, aucune vie épanouie n'est possible sans un minimum de conditions matérielles d'existence. C'est pourquoi la recherche du bien commun ne peut se concevoir sans des décisions solidaires avec les personnes les moins "avantagées".

Par ailleurs, il importe de souligner que bon nombre de décisions en faveur des personnes les plus "désavantagées" sont également bénéfiques à d'autres catégories. Par exemple, la présence de logements sociaux ou de politiques d'assistance aux plus démunis constitue également un socle de sécurité pour des personnes qui pourraient subir un coup du sort au cours de leur vie. Peu de personnes sont totalement à l'abri d'une forme de précarité. Chacun d'entre nous peut potentiellement être malade, surendetté ou perdre son emploi par exemple, et se retrouver, d'une manière ou d'une autre, en difficulté. La correction du système aide les plus "désavantagés", mais beaucoup pourraient se retrouver un jour dans une position de difficulté. C'est le principe même du système de mutualité par

exemple. En cotisant, nous sommes solidaires des personnes qui sont malades. Nous n'en profitons pas toujours directement, mais nous bénéficions aussi indirectement de ces protections.

Par ailleurs, une société qui garantit les conditions matérielles d'épanouissement de chacun et chacune est plus susceptible de maintenir la paix et la convivialité qu'une société qui maintient des situations de pauvreté ou de grandes inégalités. Dans toutes les régions du monde fortement inégalitaires, des tensions importantes existent. La région bruxelloise, où la cohésion sociale est menacée, présente des inégalités importantes selon les quartiers ou les communes. Cette situation est encore plus perceptible dans certaines villes du Brésil où les favelas jouxtent des quartiers luxueux. Cette situation est évidemment intenable pour les plus pauvres qui, outre les privations de biens essentiels, doivent supporter l'étalement des richesses de leurs voisins. Mais les personnes plus avantagées d'un point de vue matériel peuvent également souffrir de ce genre de situation. Elles voient par exemple leur liberté de mouvement limitée par une insécurité réelle ou redoutée. Des situations de violence quotidienne, voire de guerre civile, ne sont souhaitables pour personne. Les études empiriques¹⁴ de Richard Wilkinson et Kate Pickett ont démontré que dans les pays et les régions du monde les moins inégalitaires, les faits de violence sont plus rares et le niveau de confiance entre les personnes est plus élevé. Aussi, les populations s'y déclarent plus heureuses que dans les pays au PIB élevé et

Une société qui garantit les conditions matérielles d'épanouissement de chacun et chacune est plus susceptible de maintenir la paix et la convivialité qu'une société qui maintient des situations de pauvreté ou de grandes inégalités.

aux inégalités élevées. Ces auteurs précisent que, à l'exception des pays pauvres, le bien-être moyen d'une population ne dépend pas en priorité de la croissance économique, mais des différences d'opportunité d'accès aux positions sociales. La raison en est que l'épanouissement de l'être humain ne dépend pas seulement des conditions matérielles dans lesquelles il évolue, mais aussi des possibilités de relation et d'échange dont il peut bénéficier.

En définitive, la poursuite du bien commun est indissociable de la quête de la justice. Celle-ci correspond à une aspiration universelle et contribue objectivement à augmenter le bien-être des personnes et à favoriser la paix, l'harmonie des sociétés. Si différentes conceptions de la justice coexistent, toutes reposent néanmoins sur certaines conditions de possibilité communes : des libertés fondamentales et des droits économiques, sociaux et culturels universels. Tout acteur de la société, citoyen, décideur d'entreprise ou responsable politique, a le pouvoir de faire progresser ces critères de justice.

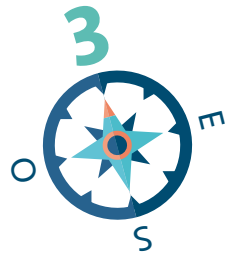
11. Thomas Piketty, *Le Capital au XXI^e siècle*, Le Seuil, 2013.

12. Thomas Piketty, extrait d'une émission de radio de France Info, le 3 septembre 2013.

13. Rapport d'Oxfam, *Une économie au service des 99%*, 2017.

14. Richard Wilkinson et Kate Pickett, *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, Editions les petits matins, 2013.

CHAPITRE 3



Bien commun et environnement

L'avenir des sociétés humaines est profondément lié à celui de la nature. En tant que maillons des écosystèmes terrestres, nous sommes inscrits dans des liens d'interdépendance avec tous les êtres vivants. Les pollinisateurs, comme les abeilles ou les bourdons nous fournissent par exemple un service inestimable en pollinisant les fleurs des plantes, lesquelles produisent des fruits et des légumes dont nous nous nourrissons. Sans nous en rendre toujours compte, d'autres insectes et des micro-organismes recyclent une partie de nos déchets à travers un long travail de décomposition de la matière organique. Les sociétés humaines dépendent également des écosystèmes marins pour assurer leur subsistance, la pêche étant une importante source de protéines et de revenus pour les populations côtières. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement, les bénéfices des écosystèmes marins représentent environ 28 000 milliards de dollars¹⁵.

Une grande partie des espèces qui peuplent notre planète, outre le bien-être que nous pouvons éprouver à les contempler, ont donc une réelle utilité pour les êtres humains. Ainsi, le bon fonctionnement de nos sociétés repose sur la qualité des interactions écosystémiques que nous entretenons avec la nature. Nous avons besoin de mazout, de gaz ou de bois pour nous chauffer, de plantes ou d'animaux pour nous nourrir, de ressources minières pour élaborer des outils techniques. Les ressources constituent l'influx vital de tout organisme vivant. Elles permettent également à des vies ou des sociétés humaines de se développer et de s'organiser. Si ces précieuses matières premières ne sont pas "gérées" de façon durable et responsable, les hommes menacent leurs propres conditions d'existence.

Par ailleurs, la qualité de vie des humains repose sur l'équilibre d'un certain nombre de systèmes physico-chimiques : le climat, mais

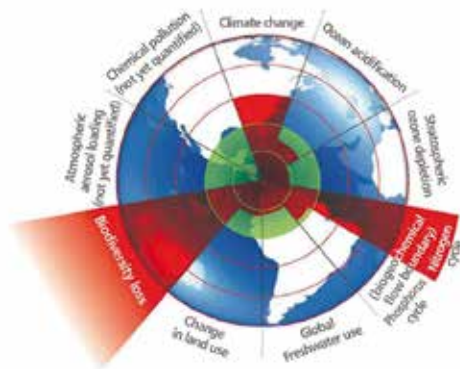
aussi les cycles de l'azote, du phosphore et de l'eau. Autrement dit, nous ne sommes pas "détachés" de la nature. Au contraire, notre destin est solidaire des autres espèces avec lesquelles nous *co-habitions* sur la planète. La recherche du bien commun ne peut se concevoir dès lors sans un engagement ambitieux en faveur de la protection de la nature. En protégeant l'ensemble du monde qui nous entoure, en nous rendant solidaires des autres espèces vivantes, nous servons toute l'humanité, des générations présentes et à venir.

La recherche du bien commun ne peut se concevoir dès lors sans un engagement ambitieux en faveur de la protection de la nature. En protégeant l'ensemble du monde qui nous entoure, en nous rendant solidaires des autres espèces vivantes, nous servons toute l'humanité, des générations présentes et à venir.

Neuf limites planétaires

Pour parvenir à rencontrer ce défi majeur de notre époque, le Suédois Jacques Rockström et son équipe internationale de scientifiques ont mis en évidence, en 2009, les limites planétaires correspondant à neuf domaines qui représentent autant de conditions de possibilité d'une existence bonne et durable pour les sociétés humaines¹⁶ :

le climat, la biodiversité, l'utilisation d'eau douce, l'acidification des sols, la pollution chimique, la pression sur les sols, la perturbation des cycles de l'azote et du phosphore, l'appauvrissement de l'ozone et la charge atmosphérique en aérosols¹⁷. Comme l'illustre le schéma ci-dessous, nous avons déjà passé des seuils de dégradation



15. www.geftwap.org/publications/vol-4-spm-french.

16. Jacques Rockström, *Planetary Boundaries: Exploring the Safe Operating Space for Humanity*, in *Ecology and Society* 14(2), 2009.

17. À travers ce schéma représentant les neuf limites planétaires, la zone verte représente la zone de sécurité dans laquelle les sociétés humaines peuvent évoluer en toute sécurité. La couleur rouge illustre le degré de perturbation de ces neuf domaines et le seuil d'insécurité pour les êtres humains. On peut dès lors observer que les sociétés humaines ont dépassé des seuils de sécurité en ce qui concerne le climat, la biodiversité et le cycle chimique de l'azote.

Notre civilisation industrielle moderne se dresse comme un colosse aux pieds d'argile : plus nous augmentons notre domination et notre puissance vis-à-vis du monde naturel, plus nous nous fragilisons par la même occasion.

importants en ce qui concerne le climat, la biodiversité ou le cycle chimique de l'azote. Ce constat alarmant coïncide avec l'alerte internationale lancée en novembre 2017, par 15 000 scientifiques, sur la dégradation de nos conditions matérielles de vie¹⁸.

L'urgence climatique

La frontière climatique est celle qui est la plus médiatisée et la plus connue du grand public. Les rapports du GIEC sont extrêmement clairs : notre climat se réchauffe dangereusement en raison des gaz à effet de serre que nous émettons dans l'atmosphère. Or, les scientifiques s'accordent sur la nécessité de changer radicalement notre comportement afin que l'augmentation de la température reste sous le seuil des 2 degrés par rapport à l'ère préindustrielle.

En dérégulant le climat, nous aggravons directement les conditions de vie des êtres humains. Déjà aujourd'hui, la désertification croissante oblige des communautés entières à quitter leurs terres, devenues infertiles, à la recherche d'un espace plus accueillant ; la montée des océans met en péril l'existence de certains peuples côtiers et insulaires ; les

épisodes météorologiques extrêmes, comme les ouragans, augmentent en fréquence et en intensité ; les vagues de chaleur affectent la santé des personnes les plus fragilisées de notre société. S'il est impossible de relier, de façon isolée, chacun des phénomènes extrêmes au réchauffement climatique, les climatologues établissent une corrélation certaine entre la croissance globale de ces événements et l'augmentation de la température du climat.

Enfin, dans un monde où tout est interconnecté et interdépendant, c'est toute la population qui risque d'être affectée, par effet domino, par les bouleversements géopolitiques et sociaux provoqués par ces phénomènes : catastrophes agricoles, phénomènes migratoires de masse, instabilité économique, désordres sociaux, famines, guerres... Si le réchauffement climatique est aujourd'hui inéluctable, il importe de contenir son ampleur, à travers une ambition forte des personnes ayant une responsabilité politique et économique.

L'extinction massive des espèces

La perte de la biodiversité est un autre phénomène préoccupant. Bien entendu, au cours de l'évolution, des espèces animales ou végétales n'ont cessé d'apparaître ou de s'éteindre. Mais au moment où nous écrivons ces lignes, le taux de disparition serait près de 100 fois plus important que la moyenne depuis que la vie est apparue sur Terre¹⁹, si bien que les scientifiques parlent de 6^{ème} extinction massive des espèces. Nous sommes dès lors en train de connaître une chute brutale de la biodiversité, en dépit des efforts de protection de la nature menés depuis plusieurs décennies avec la création de grandes réserves ou de parcs nationaux.

Pour donner une idée, sur les 31 grands carnivores de la planète (Lynx, ours, puma, lion, loup, loutre de mer...), 24 voient leur population décliner gravement. Les écosystèmes marins sont gravement endommagés par la pêche industrielle et les différentes formes de pollution. En Belgique, selon l'association Natagora, une grande partie des oiseaux des champs (tels que les perdrix, les cailles ou les alouettes) ont perdu plus de la moitié de leurs effectifs depuis le triomphe de l'agriculture industrielle dans les années 60. Les personnes âgées témoignent souvent du fait que les papillons sont beaucoup moins nombreux que par le passé. Les scientifiques et les associations naturalistes viennent, chiffres à l'appui, confirmer ces impressions.

Soulignons le fait que lorsqu'une espèce disparaît, cette extinction entraîne avec elle le déclin en cascade d'autres espèces avec lesquelles elle entretient des relations écosystémiques. C'est tout un réseau complexe de vie qui peut disparaître de cette façon. Par exemple, la coupe des arbres de la forêt amazonienne provoque la disparition de millions de plantes, d'insectes, de mammifères ou d'amphibiens d'une richesse inestimable. Comme les êtres humains sont inscrits dans nombre de ces réseaux d'interdépendance, en provoquant des extinctions, nous sapons nos conditions matérielles d'existence. Paradoxalement, notre rapport de prédation destructeur

vis-à-vis de la nature augmente significativement notre vulnérabilité à moyen et à long termes. Notre civilisation industrielle moderne se dresse comme un colosse aux pieds d'argile : plus nous augmentons notre domination et notre puissance vis-à-vis du monde naturel, plus nous nous fragilisons par la même occasion. Il importe pour cette raison de dessiner les contours d'un rapport à la nature plus harmonieux.

Le climat et la biodiversité ne représentent que deux des 9 frontières planétaires que les scientifiques ont mises en évidence, mais leur dégradation prolongée pourrait suffire à plonger les êtres humains dans des temps extrêmement difficiles. Il va de soi qu'une attention égale doit être portée à la pollution chimique, à l'utilisation de l'eau douce ou aux cycles chimiques du phosphore et de l'azote, essentiels à la croissance des plantes et à la vie animale. On pourrait également aborder l'exploitation intensive des sols, des ressources minières ou des hydrocarbures. Il est certain que nous ne résoudrons pas les crises écologiques séparément les unes des autres²⁰.

18. <http://scientistswarning.forestry.oregonstate.edu/>.

19. www.planetoscope.com/biodiversite/126-disparition-d-especes-dans-le-monde.html.

20. Duquenne Géraldine et Witsel Valéry, *Une planète à bout de souffle*, Etude Justice et Paix, 2017.

Une révolution existentielle

En outre, en dévastant les espèces qui nous entourent, nous nous privons d'une multitude d'expériences sensorielles et spirituelles potentielles. Protéger l'environnement, c'est en même temps préserver une source infinie d'émerveillement. A côté de la dimension matérielle de la préservation de l'environnement pour tous, le respect de la nature participe au bien-être de chacun et chacune par sa dimension esthétique ou spirituelle, le bien commun ne pouvant être réduit à des critères purement matériels. La contemplation de paysages préservés, la sensation de bien-être éprouvée par une balade en forêt ou l'observation d'animaux sauvages peuvent contribuer à l'épanouissement de chacun. Enfin, en cultivant un rapport harmonieux à la nature, nous participons à l'éducation globale des êtres humains, en encourageant l'ouverture à l'altérité, la coopération, la curiosité, voire la création, modes de relation aux autres et au monde qui sont également des conditions essentielles au bien commun. Un monde sans une nature riche engendrerait sans doute des conséquences similaires

En cultivant un rapport harmonieux à la nature, nous participons à l'éducation globale des êtres humains, en encourageant l'ouverture à l'altérité, la coopération, la curiosité, voire la création, modes de relation aux autres et au monde qui sont également des conditions essentielles au bien commun.

à celles d'un monde sans œuvres d'art : nous risquerions de perdre certaines des qualités humaines les plus nobles. Sans belle nature à contempler et à aimer, il est probable que les rapports d'appropriation, de production et de consommation deviennent dominants. Selon les mots du pape François, dans son encyclique "Laudato Si'", les défis écologiques auxquels nous faisons face nous incitent à entamer une révolution existentielle profonde.

Si nous nous approchons de la nature et de l'environnement sans cette ouverture à l'étonnement et à l'émerveillement, si nous ne parlons plus le langage de la fraternité et de la beauté dans notre relation avec le monde, nos attitudes seront celles du dominateur, du consommateur ou du pur exploitateur de ressources²¹.

Un changement systémique est indispensable, et celui-ci passera nécessairement par une révolution existentielle qui consiste à maîtriser nos pulsions de possession, d'exploitation ou de production. Cette mutation nous engage sur la voie de la simplicité volontaire et de transformations économiques profondes.

Les décideurs politiques, comme les responsables d'entreprise ou les citoyens, ont le devoir moral d'amorcer une véritable rupture culturelle pour élaborer des sociétés harmonieuses avec la nature. En théorisant l'emprise des humains sur la nature, Descartes a contribué à ce que les humains se voient tels des dieux²², "maîtres et possesseurs" de la nature. Globalement, nous continuons aujourd'hui à être imprégnés par cet imaginaire qui se traduit par des politiques économiques productivistes ou notre rapport compulsif à la consommation.

Un monde sans une nature riche engendrerait sans doute des conséquences similaires à celles d'un monde sans œuvres d'art.

Le culte de la croissance nous intime de produire et de consommer toujours plus. La publicité, les injonctions aux résultats, l'obsolescence programmée, l'obsession pour les points de croissance et la compétitivité à tout prix sont autant de facettes d'un même modèle idéologique qui exerce une pression insoutenable sur le monde du vivant et nous entraîne dans une spirale suicidaire. En dépit des préoccupations écologiques récentes d'une partie de la population, les changements demeurent bien trop faibles au regard des urgences environnementales. Aux courbes de croissance du PIB mondial, de l'utilisation d'énergie ou du patrimoine de 1% des personnes les plus riches du globe correspond la croissance de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère, de la perte des forêts tropicales et de la dégradation de la biosphère. Toutes ces courbes reflètent un sens de la démesure, de l'*hubris*²³, qui demeure un des marqueurs principaux de notre époque. Une croissance globale continue telle que l'envisagent nos sociétés et écologie véritable sont incompatibles, *une croissance infinie étant impossible dans un*

*monde fini*²⁴. Il est possible de substituer nos rêves de grandeur par des valeurs simples qui donnent du sens à notre existence : les liens, l'entraide, l'ouverture, la coopération, le partage, la simplicité, la création... Aux exigences de quantité, nous privilégierions la qualité ; à l'avoir, nous préférerions l'être. Il s'agit dès lors de mettre en œuvre une autre conception du progrès, une véritable mutation culturelle et existentielle.

Toutefois, cette perspective de post-croissance ne peut s'appliquer à toutes et tous de la même manière. Dans un monde où les inégalités sociales se creusent de façon abyssale, il serait absurde et injuste de demander aux plus pauvres de contribuer à une réduction de la consommation. Ainsi, tout projet de réduction globale de la production et de la consommation doit être accompagné d'une politique de répartition juste des ressources disponibles de façon durable. Par ailleurs, dans un cadre économique de post-croissance, une croissance des secteurs économiques vitaux et essentiels est envisageable et même souhaitable. On peut penser à l'agriculture biologique ou aux ateliers de réparation et de recyclage par exemple. Ce qu'il s'agit avant tout de faire décroître, c'est la production d'objets inutiles ou futiles, ainsi que les besoins créés par l'industrie publicitaire.

21. Le pape François, *Lettre encyclique Laudato Si'*, 24 Mai 2015, chapitre 11.

22. "... on en peut trouver une pratique, par laquelle, connaissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux, et de tous les autres corps qui nous environnent, aussi distinctement que nous connoissons les divers métiers de nos artisans, nous les pourrions employer en même façon à tous les usages auxquels ils sont propres, et ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature." : René Descartes, *Discours de la méthode*, tome 1, 6^e Partie, 1633.

23. Le culte du moi, l'ambition sans limite et la prééminence de l'intérêt individuel sur le bien commun, conduisent l'homme moderne à la démesure. Dans l'Antiquité cela portait un nom : l'*hubris*, et était considéré comme une faute les plus grandes.

24. Peter Jackson, *Prosperité sans croissance : la transition vers une économie durable*, De Boeck - Etopia, 2010.

Tout projet de réduction globale de la production et de la consommation doit être accompagné d'une politique de répartition juste des ressources disponibles de façon durable.

Agir collectivement !

Aussi, la révolution existentielle de chacun et chacune n'est pas suffisante. En plus de *cultiver son propre jardin*²⁵, il est nécessaire de s'associer collectivement pour des politiques de changement ambitieuses et pensées sur le long terme !

Les décideurs politiques peuvent tout d'abord voter des lois, et prendre des règlements et des normes techniques "durables" concernant les produits ou les modes de fabrication, et les assortir de sanctions en cas de non-respect. Il est indispensable d'inciter les entreprises à adopter des pratiques et des comportements écologiques comme l'écoconception, c'est-à-dire, la conception de produits pensés en vue de la réparation, de la récupération de pièces et du recyclage. Les produits et comportements non durables devraient être davantage pénalisés. Nous pensons particulièrement aux produits destinés à être obsolètes après une durée déterminée, les objets à la plus-value sociale questionnable ou trop complexes pour être envisagés dans une économie circulaire. Parallèlement, on est en droit d'attendre de nos décideurs politiques que soient encouragées les activités sociales, collaboratives et écologiques telles que

les "repair café", les pratiques agricoles alternatives (comme l'agroécologie ou la permaculture) ou les différentes initiatives citoyennes de Transition. Enfin, nos décideurs politiques ont la responsabilité de mettre en place un plan d'action national visant à préserver la biodiversité et à diminuer drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre, afin d'agir en cohérence avec les engagements pris par notre pays à Paris en 2015, lors de la COP21.

Le Mouvement des villes en Transition²⁶ initié par Rob Hopkins en 2006 a démontré également que les citoyens peuvent transformer collectivement la société sans attendre l'impulsion politique. Aujourd'hui, on recense plus de 4000 initiatives de quartiers, de villages ou de villes en Transition à travers le monde ! Celles-ci se traduisent par des monnaies citoyennes, le développement de réseaux de production et de consommation biologique locaux, des "repair café" ou des potagers collectifs. La révolution existentielle à laquelle nous engageant les enjeux écologiques doit déboucher sur des actions économiques, techniques et politiques communes.

Pour une solidarité universelle

La préservation de l'environnement s'inscrit dans un mouvement de solidarité universelle ! C'est en cela qu'une attention particulière pour la nature relève du bien commun. Les préoccupations écologiques nous engagent à prendre en considération les plus "éloignés" d'entre nous, à tous niveaux ! Les plus éloignés dans l'espace tout d'abord : en agissant de façon locale, dans notre maison, notre quartier, notre entreprise ou dans notre pays, nous nous rendons solidaires de personnes qui vivent à l'autre

bout de la planète. Les plus éloignés dans le temps ensuite : en réduisant aujourd'hui les émissions de gaz à effet de serre sous un seuil acceptable, nous permettons à nos descendants, aux êtres humains qui nous succéderont sur Terre, de jouir d'une stabilité climatique indispensable au développement de sociétés humaines durables et heureuses. A travers l'environnement, nous mettons en évidence l'aspect intergénérationnel du Bien commun. Nous entendons donner une place à ceux qui, n'étant pas encore nés, ne peuvent participer aux décisions qui auront un impact sur leur vie. Mais aussi les plus éloignés d'un point de vue économique : le pape François rappelle que ce sont les personnes les plus vulnérables, les plus pauvres, qui souffrent en premier des effets des changements climatiques et de la dégradation des écosystèmes²⁷. Les plus éloignés dans la génétique enfin : en préservant la nature, nous sauvagardons les conditions matérielles de vie des êtres humains, mais également celles des espèces animales et végétales contemporaines avec qui nous partageons notre planète.

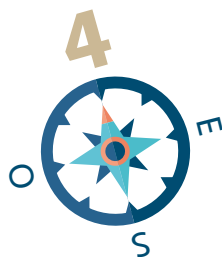
En conclusion, l'écologie n'est pas juste une affaire d'âmes romantiques amoureuses de la nature, c'est une question éthique de première importance, un des défis moraux fondamentaux de notre génération !

25. Voltaire, *Candide*, 1759.

26. Le Mouvement des villes en Transition vise à réimaginer et à transformer le monde, en partant de l'échelon local. Ce mouvement a été initié par Rob Hopkins, enseignant en permaculture en Angleterre.

27. Le pape François, *Lettre encyclique Laudato Si'*, 24 Mai 2015.

CHAPITRE 4



Bien commun et démocratie

La démocratie contemporaine est traversée par un étrange paradoxe. D'un côté, ce modèle politique a suscité, au cours des dernières décennies, une vague d'enthousiasme unique dans l'histoire de l'humanité. Alors qu'on dénombrait à peine 12 états démocratiques à la fin de la seconde guerre mondiale, en 2014, 117 pays constituaient (sur papier...) des démocraties électives²⁸. Cet attrait croissant pour la démocratie s'est reflété également à travers l'émergence de mouvements citoyens aux quatre coins du globe. En Afrique du Sud, en Argentine, en Indonésie ou dans les pays arabes en 2011, des peuples ont affirmé leur droit à participer librement à la vie politique de leur pays. Au niveau mondial, le nombre de personnes favorables à ce modèle politique n'a peut-être jamais été aussi important qu'au début du XXI^{ème} siècle.

Pourtant, d'un autre côté, la démocratie semble malmenée, même dans certains pays occidentaux et de l'Union européenne. Elle suscite des sentiments de méfiance voire de rejet par une partie non négligeable de la population. En atteste la condamnation de la classe politique traditionnelle de la part des citoyens, au profit de figures charismatiques "antisystèmes" dont certaines paraissent dangereusement antidémocratiques: Marine Le Pen en France, Donald Trump aux États-Unis, Sebastian Kurz en Autriche, Matteo Salvini en Italie, Viktor Orbán en Hongrie...²⁹ Cette impression de suspicion vis-à-vis des institutions démocratiques est renforcée par des taux d'abstention records lors des différents scrutins.

A côté de cette méfiance vis-à-vis du monde politique qui se cristallise pendant les périodes électorales, on voit également émerger des discours en faveur d'autres modèles. Le peuple étant capable d'envoyer

à la tête de son pays des individus comme Donald Trump, certains estiment qu'il faudrait plutôt confier les clefs du pouvoir à des experts (économistes, hommes d'affaires ou ingénieurs par exemple), ou à un groupe de "sages" soucieux des intérêts de toutes et tous. Ces aspirations à une forme de technocratie ou de despotisme éclairé traduisent également un désenchantement vis-à-vis d'un modèle politique consacrant la participation des citoyens à la vie politique. La démocratie ne peut être réduite à une "gouvernance" des affaires.

Dans ce contexte de remise en question d'un des apports fondamentaux des Lumières, il est nécessaire de réaffirmer la supériorité éthique de la démocratie. Quel que soit le bien-fondé de certaines critiques adressées à nos institutions ou à nos décideurs politiques, la démocratie reste le meilleur ou "le moins mauvais" des systèmes politiques, le seul à même de garantir les conditions nécessaires au bien commun.

Les vertus de la démocratie

Afin de comprendre en quoi la démocratie prévaut sur tout autre modèle d'organisation sociale, il importe de ne pas réduire cette forme d'organisation politique à sa déclinaison électorale. D'après des philosophes comme John Rawls, Jürgen Habermas ou Amartya Sen, le cœur même de la démocratie réside davantage dans le débat public, la discussion ou la délibération que dans le vote.

La privation de ces libertés, en conférant l'entièreté du pouvoir à une élite désignée (aussi éclairée soit-elle), grève une des conditions indispensables à la vie bonne.

Ce concept beaucoup plus vaste et riche comprend la possibilité pour tous les citoyens de participer aux discussions politiques et d'être en mesure d'influencer les choix relatifs aux affaires publiques (...) La démocratie a des exigences qui transcendent l'urne électorale³⁰.

La démocratie, en consacrant la discussion ouverte, garantit des espaces de libertés fondamentales : celles de pouvoir s'exprimer, de penser et d'agir sur le destin de sa communauté politique. C'est ce que plusieurs auteurs appellent la valeur intrinsèque de la démocratie. La participation à la vie sociale contribue de façon essentielle à l'épanouissement des personnes. A contrario, la privation de ces libertés, en conférant l'entièreté du pouvoir à une élite désignée (aussi éclairée soit-elle), grève une des conditions indispensables à la vie bonne. Priver quelqu'un d'un espace d'expression ou d'écoute réel concernant des décisions qui vont influencer son existence, constitue un acte de violence. Enfin, la démocratie est le seul modèle politique qui assure une égale considération éthique à l'ensemble des citoyens. C'est pourquoi la démocratie est intrinsèquement plus

28. David Van Reybrouck, *Contre les élections*, Babel, 2014.

29. Cette liste est évidemment non exhaustive. Nous pourrions trouver d'autres exemples, en Europe et ailleurs dans le monde.

30. Amartya Sen, *La démocratie des autres*, Payot et Rivages, Paris, 2006, p.12.

juste, et meilleure pour toutes et tous que toute autre forme d'organisation de la vie en société (despotisme, gouvernance par des experts, aristocratie ou dictature...).

C'est que la démocratie démontre toutes ses vertus lorsqu'on s'intéresse à ses effets. C'est sa valeur instrumentale. Amartya Sen explique par exemple que des famines généralisées ne sont pratiquement jamais constatées dans les pays démocratiques, contrairement aux pays régis par un pouvoir autoritaire. Cette réalité s'explique notamment par le fait que la presse libre, les partis d'opposition et la libre expression d'un peuple constituent des garde-fous qui préviennent les désastres majeurs. Ces contre-pouvoirs obligent les gouvernements en place à agir lorsqu'un risque de catastrophe se profile à l'horizon.

Il est très difficile pour un gouvernement de résister lorsque survient une famine. Cela est dû à la crainte de perdre les élections, mais aussi aux perspectives prévisibles de la censure populaire, lorsque la presse et les autres médias sont indépendants et que les partis d'opposition peuvent se permettre d'harceler ceux qui sont au pouvoir (...) pour qu'une famine ne devienne pas un cauchemar politique pour le gouvernement, il est nécessaire d'obtenir le soutien du peuple, grâce à la diffusion de l'information et un débat public ouvert³¹.

Il y a plus d'idées potentiellement bénéfiques pour l'ensemble d'une population dans cent têtes issues d'horizons différents que dans dix têtes d'individus occupant des positions similaires dans la société.

La démocratie n'est donc pas seulement un enjeu de forme (Sen, Rawls, Habermas) mais de substance. Dans une démocratie, seuls des contre-pouvoirs contrôlent les potentielles erreurs d'appréciation ou les abus d'un gouvernement en place. En outre, les prises de décision ouvertes à une grande diversité de représentants d'un peuple offrent une plus grande probabilité d'arriver à des choix de société plus justes, car le nombre d'informations pertinentes sur un sujet augmente. Pour donner une image, il y a plus d'idées potentiellement bénéfiques pour l'ensemble d'une population dans cent têtes issues d'horizons différents que dans dix têtes d'individus occupant des positions similaires dans la société. Comment prendre conscience par exemple de l'ensemble des problématiques liées à la pauvreté, si les pauvres n'ont pas de lieu pour s'exprimer et agir ? Comment comprendre l'ampleur de la violence engendrée par le racisme, si les victimes n'ont pas la possibilité de s'exprimer et d'influencer les décisions qui les concernent ? En somme, chacun, par les situations singulières qu'il expérimente au cours de sa vie, peut enrichir le débat public dans une recherche du bien commun. Ainsi, l'ouverture de la politique au plus grand nombre permet de prendre connaissance de la diversité des préoccupations d'une société, notamment celles des multiples minorités. Enfin, à travers le débat contradictoire, cœur même de l'expérience démocratique, le raisonnement de chacun et chacune a la possibilité d'être confronté aux raisonnements des autres, ce qui permet une progression d'idées qui serait moins féconde dans le cadre de réflexions menées par une seule personne ou un petit groupe d'individus au profil homogène.

Du dialogue !

Que l'on raisonne de façon abstraite ou sur base de résultats concrets, les vertus des dispositifs démocratiques basés sur le débat libre sont incontestables. La présence d'un pluralisme d'idées ou d'expériences de vie dans des lieux de décision favorise la recherche du bien commun.

Il importe donc pour chacun d'entrer en dialogue ou en consultation avec les personnes dont l'existence pourrait être affectée par les décisions prises. Concrètement, même en dehors des périodes électorales, un responsable politique se doit de prendre en considération les besoins essentiels, les souhaits ou les difficultés des citoyens de son entité politique. À travers cette composante essentielle de la démocratie, le décideur se donne les moyens, avant d'agir, de prendre en compte la pluralité des aspirations de sa population, en ce compris, les multiples minorités qui la composent. Les responsables se donnent ainsi le maximum de chances d'intégrer dans leurs décisions, les aspirations des plus "éloignés", des plus "exclus" de notre société.

Dans le cas d'un responsable d'entreprise, il est nécessaire que toute décision importante soit également précédée de rencontres avec des représentants de personnes dont la vie peut être affectée par les décisions. Nous pouvons penser aux clients, mais aussi aux travailleurs dont la qualité de vie dans l'entreprise dépend fortement de la façon dont le travail est organisé et structuré. C'est tout le sens de la concertation sociale, processus de rencontre entre organisations patronales et syndicales pour lequel la

Dans le cas d'un responsable d'entreprise, il est nécessaire que toute décision importante soit également précédée de rencontres avec des représentants de personnes dont la vie peut être affectée par les décisions.

Belgique est reconnue internationalement. Les responsables d'entreprise pourraient également rencontrer plus systématiquement des représentants de mouvements associatifs qui relaient les préoccupations de différents groupes sociaux dans le monde qui subissent directement ou indirectement les conséquences de certains modes de production et de consommation. Cette démarche systématique permettrait à des responsables d'entreprise de répondre plus facilement à la question suivante : les externalités du processus de production de mon entreprise vont-elles affecter positivement ou négativement certains de mes contemporains ?

Enfin, en tant que citoyens de plusieurs communautés politiques (une association, une entreprise, une commune, un pays, une planète...), nous participons grandement à la recherche du bien commun, lorsque nous écoutons et prenons en considération les points de vue de personnes qui ne partagent pas notre condition ou nos idées. Des espaces de rencontre sont dès lors nécessaires pour décloisonner les groupes d'appartenance à une même communauté politique. En pré-

La concentration extrême des revenus est incompatible avec la démocratie réelle. Est-ce que quelqu'un de sérieux peut dénier que le système politique est déformé par l'argent ?

vision d'une élection ou de grands choix de société, il importe d'aller à la rencontre des autres, des plus "éloignés"³². Lorsque nous réduisons notre responsabilité citoyenne au dépôt d'un bulletin de vote dans une urne, nous occultons les enjeux non repris dans le débat du moment, d'où l'importance d'un dialogue et d'un débat public continu.

Des démocraties malades

Proclamer la supériorité de la démocratie sur tout autre système politique ne dispense pas de prendre au sérieux les nombreuses critiques adressées au fonctionnement de nos sociétés. Sous plusieurs points de vue, nos démocraties sont malades.

Certains dysfonctionnements s'expliquent notamment par le pouvoir excessif des détenteurs de capitaux sur le destin des peuples. Comme l'affirme Paul Krugman, Prix Nobel d'économie en 2008, cité par l'économiste Joseph Stiglitz, lui aussi Prix Nobel, *la concentration extrême des revenus est incompatible avec la démocratie réelle. Est-ce que quelqu'un de sérieux peut dénier que le système politique est déformé par l'argent ?*³³. D'autres auteurs, comme Anthony Atkinson ou Thomas Piketty ont démontré la pertinence économique de ce souci social.

Au niveau européen, le phénomène est manifeste. La pression exercée par les lobbies des multinationales, des grandes banques et des pouvoirs financiers sur la Commission européenne a des répercussions importantes sur certaines décisions prises par les instances de l'UE, lesquelles orientent les politiques économiques des Etats. Par ailleurs, comme dans toutes les démocraties représentatives, bon nombre de décisions politiques sont prises sur base de conjonctures économiques internationales, sans débat transparent préalable avec l'ensemble de la population.

Comme le soutient l'historien David Van Reybrouck³⁴, nos régimes démocratiques souffrent à la fois d'une crise d'efficacité et d'une crise de légitimité. L'allégeance des gouvernements aux pouvoirs financiers dépossède les citoyens de moyens d'action sur leur destin commun. Les représentants se rendent alors illégitimes aux yeux de la population. Dans ce contexte de subordination de la politique aux marchés, un nombre croissant de personnes ont de sérieux doutes quant à la capacité de nos représentants politiques à relever les grands défis de société comme la lutte contre le changement climatique, la réduction des inégalités ou l'accès à une activité épanouissante pour tous. En réaction, les replis identitaires et les dérives nationalistes constituent un danger au moins aussi important pour les libertés d'expression et de participation à la vie politique.

Un constat analogue sur le manque d'esprit démocratique peut être posé en ce qui concerne un certain nombre d'entreprises, les sociétés transnationales en particulier. Comme nous l'avons vu, la recherche du bien commun suppose une prise en considération de toutes les personnes qui peuvent être

affectées par les décisions prises. Dans ce contexte, la soumission pure et simple des décisions aux seules exigences actionnariales orientées vers l'augmentation des dividendes est totalement incompatible avec la poursuite du bien commun.

Enfin, nos démocraties souffrent de la grande technicité des débats publics contemporains³⁵, réalité qui rend difficile l'appropriation de ces débats par l'ensemble des citoyens. Or, pour que notre société tende vers le bien commun, il est nécessaire que les citoyens soient, autant que possible, rendus capables d'appréhender la réalité sociale dans sa complexité. En cela, chacun ou chacune a la responsabilité de s'informer du monde qui l'entoure, de façon à ce que chaque décision tende au mieux vers le bien commun. En effet, l'aspiration éthique au bien commun est nécessaire, mais inopérante si celle-ci n'est pas accompagnée d'une solide connaissance des fondamentaux de la réalité socio-économique et des dispositifs qui façonnent les comportements.

À cet égard, les acteurs éducatifs (enseignants, parents, associations, pouvoirs publics) ont un rôle essentiel à jouer pour doter chaque individu des outils indispensables pour l'orienter dans ses choix économiques et politiques. À l'entrée dans l'âge adulte, chaque citoyen devrait pouvoir avoir des éléments de réponse documentés aux questions suivantes : quelles approches de la société les différents partis politiques présentent-ils ? Quelle est la responsabilité des êtres humains dans les changements environnementaux ? Pourquoi des personnes migrent-elles ? Comment les stéréotypes et les préjugés se construisent-ils ? Qu'est-ce que la justice fiscale³⁶ ? Par ailleurs, il est essentiel que les acteurs de l'éducation ne transmettent pas seulement un certain nombre de connaissances, il faut également que soit cultivé le goût de lire, de s'informer, d'argumenter, de discerner avec d'autres et de développer un rapport critique (aux médias notamment) et la soif de rencontre de personnes aux origines diverses, de façon à ce que chaque citoyen soit incité à continuer à élargir son horizon bien après son entrée dans l'âge adulte.

32. Dans l'Antiquité, l'*agora* grec permettait par exemple à des citoyens de différentes conditions de pouvoir se rencontrer et de débattre d'idées. Certes, la démocratie grecque était loin d'être parfaite : les femmes et les esclaves ne participaient pas à la vie politique, ce qui nous interdit de prendre ce système politique comme point de référence ultime. Toutefois, la grande place laissée aux débats constitue une source d'inspiration intéressante, lorsqu'il s'agit de repenser la démocratie d'une autre manière.

33. www.atlantico.fr/decryptage/cris-alarme-joseph-stiglitz-democratie-mise-en-danger-inegalites-laurent-pinsolte-471925.html.

34. David Van Reybrouck, *Contre les élections*, Actes Sud, 2014.

35. Le cadre de cette étude ne permet pas d'aborder en profondeur tous les facteurs de dysfonctionnement de la démocratie. D'autres éléments pourraient faire l'objet d'une attention. C'est le cas du "marketing politique" amplifié par les "big data", c'est-à-dire les "méga données" récoltées entre autres par Google, Apple, Facebook, Amazon (les GAFA). Ces données, de plus en plus utilisées par des candidats politiques lors de leur campagne électorale, permettent à ces derniers d'envoyer des argumentaires personnalisés aux électeurs et à d'autres de diffuser de fausses nouvelles. Ce micro-ciblage des électeurs a pour effet de nuire au débat d'idées sur des projets politiques. Aussi, les programmes se constituent que sur base des données récoltées auprès des individus et non plus sur base d'un projet politique de bien commun, résultant d'un débat contradictoire.

36. Etude Justice et Paix, *Pour plus de justice fiscale*, étude 2016.

Place à l'expérimentation et à l'imagination !

L'identification des obstacles de légitimité, d'efficacité et de technicité des débats doit être une invitation à expérimenter d'autres modèles de démocratie, d'autres modes d'organisation de la vie en société ! Comme le montre Yves Sintomer³⁷, les élections ne constituent qu'une des modalités de la démocratie. Comme nous l'avons déjà évoqué, dans la Grèce antique par exemple, la démocratie représentative s'organisait par le tirage au sort et non par élection. L'Histoire démontre que la démocratie peut se décliner selon une grande variété de modèles.

Depuis les dernières décennies, de nombreuses expériences alternatives se sont multipliées à travers le monde pour répondre aux impasses mentionnées. Celles-ci visent à donner davantage le pouvoir de décision et de contrôle aux citoyens sur la vie individuelle et collective. Du coopérativisme au municipalisme, de l'intelligence collective aux assemblées citoyennes, tant au niveau des quartiers qu'au niveau des villes ou des régions, des citoyens ou des élus mettent en place des méthodologies nouvelles ou anciennes de démocratie participative. Dans tous les cas, il s'agit de concevoir le citoyen comme un acteur responsable, capable de proposer, d'innover et de délibérer, et non plus seulement comme un électeur dont l'implication politique se résumerait périodiquement au glissement d'un bulletin de vote dans une urne. Toutes ces expérimentations doivent nous servir d'inspiration pour donner vie à des dispositifs qui (re)donnent une juste place au débat et à l'action citoyenne.

Depuis 1995, à Bologne en Italie, le Maire a mis sur pied, par exemple, le réseau citoyen virtuel *Iperbole*³⁸, dont l'objectif est d'associer à un modèle de démocratie électorale, une "démocratie continue" qui donne une large place aux citoyens. La création de nouveaux espaces de débat sur internet, avec des médiateurs et facilitateurs, en relation directe avec les élus locaux, reconnecte les habitants avec "la chose publique" et redonne du souffle à la démocratie. Plus qu'une simple consultation publique où chacun parle pour soi sans se confronter à l'autre, ces lieux réels ou virtuels permettent aux différentes composantes de la société de se connaître, d'échanger des arguments et de peser sur les choix de société. L'expérience montre que ces systèmes démocratiques mixtes, alliant élection et participation, reconnectent la population avec les pouvoirs publics, participent à l'éducation citoyenne des électeurs et constituent un laboratoire d'idées extrêmement riche. Ce foisonnement d'idées provient notamment de la diversité des parties qui prennent part au débat. Par ailleurs, contrairement aux responsables politiques professionnels, les citoyens ont l'avantage d'être libres, dégagés des logiques de partis et des reconductions de mandat, marge de manœuvre indispensable pour penser le bien commun à long terme.

En Belgique aussi les choses évoluent. En 2011, des intellectuels ont lancé le G1000³⁹, plateforme d'innovation démocratique qui a consisté à déterminer, sur base du dialogue entre 1000 citoyens tirés au sort, les grands défis de notre société. Par la suite, 32 citoyens volontaires ont formulé des recommandations politiques sur le travail, sur base des propositions issues de ce sommet citoyen. En 2013, dans le cadre

du Plan Marshall 2.0, le gouvernement wallon a chargé 1300 citoyens tirés au sort de déterminer des indicateurs de bien-être et de progrès sociétal qui doivent guider les politiques publiques. Il en est ressorti notamment des indices sur la situation sociale, les conditions de bien-être, l'empreinte écologique et la gouvernance en Wallonie⁴⁰. Un des grands défis consiste à ce que ces indicateurs constituent pour l'avenir de véritables boussoles de l'action publique. Enfin, en 2017, Pierre-Etienne Vandamme, à la chaire "Hoover" de l'Université catholique de Louvain, a élaboré une proposition concrète visant à donner un nouveau souffle à notre démocratie, au niveau fédéral.

Remplacer, dans les systèmes bicaméraux, la seconde chambre (dont l'utilité est souvent mise en cause) par une chambre composée par un tirage au sort parmi l'ensemble de la population en âge de voter. Cette seconde chambre coexisterait avec une chambre élue dont les pouvoirs et prérogatives demeureraient intacts (...) La chambre tirée au sort aurait deux rôles principaux. Elle aurait d'abord le pouvoir d'initier un projet de loi, la chambre élue gardant le dernier mot. Ceci afin d'amener des projets de loi émanant de la société civile. (...) Ensuite, elle aurait un pouvoir de seconde lecture et d'amendement⁴¹.

Cette assemblée populaire issue de diverses composantes de la population constituerait une force d'imagination, de proposition et de contrôle de l'action publique, en dehors des périodes électorales. Rien n'interdit également d'imaginer une chambre similaire au niveau européen pour contrer le poids démesuré pris par des lobbies privés. Enfin, des assemblées analogues pourraient également être mises sur pied au sein même des entreprises, afin d'augmenter la qualité interne des processus de délibération et diminuer le pouvoir des actionnaires. D'autres suggestions inspirantes dont nous ne pouvons faire l'inventaire, existent.

En définitive, en plus d'une réflexion sur le contenu et les implications des décisions, la recherche du bien commun implique une réflexion sur les dispositifs des prises de décision. Partout où les êtres humains vivent ou agissent ensemble (entreprises, associations, régions, pays, espaces politiques internationaux), des espaces démocratiques de haute qualité où s'expriment et s'écoulent librement des voix plurielles sont nécessaires à la poursuite du bien commun.

37. Yves Sintomer, *Petite histoire de l'expérimentation démocratique. Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, Editions La Découverte, Paris, 2011.

38. Véronique KLECK, *Entretien de Leda GUIDI, Vers une démocratie continue*, 24 avril 2007. www.comune.bologna.it.
39. www.g1000.org/fr.

40. icpib.iweeps.be/indice-conditions-bien-%C3%AAtre-wallonie.php.

41. Pierre-Etienne Vandamme, *La route démocratique vers la justice. Justice, démocratie et impartialité*, Thèse Université catholique de Louvain, Année académique 2016-2017, pp. 320-321.

CONCLUSION

Quelles sont les conditions d'une société bonne pour toutes et tous? C'est à cette question universelle fondamentale que nous avons souhaité apporter notre contribution, en mobilisant le concept de "bien commun" pour créer un guide à destination de toute personne, sur le point de prendre une décision qui a des implications sociétales. Que pouvons-nous retenir?

En premier lieu, la poursuite du bien commun suppose une aspiration collective au bien-être de chacun et chacune, ainsi qu'à une haute qualité de relation entre les membres d'une société. Cette considération égale de toute personne suppose la recherche de la justice, laquelle comprend la lutte pour la défense des libertés fondamentales et des droits économiques et sociaux. Ainsi, la quête du bien commun s'accompagne de visées solidaires et de prises en compte particulières des catégories de personnes les plus "éloignées", les plus exclues de notre société, comme les personnes précarisées, handicapées ou discriminées – nationales ou immigrées. La recherche du bien commun implique également une attention privilégiée pour les personnes "éloignées" dans le temps, les générations futures qui, n'étant pas encore présentes, ne peuvent faire valoir leurs aspirations et leurs droits. La préservation de l'environnement s'inscrit dans cette démarche de solidarité universelle qui transcende les époques. Pour terminer, l'aspiration à une société bonne pour toutes et tous induit une recherche des meilleurs dispositifs des prises de décision. A ce titre, la démocratie demeure la modalité d'action qui porte le plus une attention aux voix plurielles, et donc aux préoccupations diverses, qui s'expriment dans la société.

La Justice, l'environnement et la démocratie ne suffisent pas à refléter l'intégralité de ce que recouvre le bien commun ; d'autres dimensions (affectives, relationnelles et éducatives notamment) mériteraient un développement plus large. Ces trois facettes constituent toutefois une base éthique fondamentale pour des décisions qui ont une prétention au bien commun. Aussi, le bien commun n'est pas un modèle théorique figé qu'il s'agit d'appliquer de la même manière en tout temps et en tout lieu. Les spécificités et les contraintes de chaque situation ouvrent la voie à de multiples adaptations équilibrées par les décideurs politiques, économiques et citoyens. Enfin, la poursuite du bien commun suppose un dépassement des discours pour s'ancrer dans une réalité. Sur laquelle il convient dès lors d'agir !

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- ▶ Arnsperger Christian et Van Parijs Philippe, *Ethique économique et sociale*, La Découverte, 2003.
- ▶ Duquenne Géraldine et Witsel Valéry, *Une planète à bout de souffle*, Etude Justice et Paix, 2017.
- ▶ Feltz Bernard, *La science et le vivant. Introduction à la philosophie des sciences de la vie*, De Boeck, 2003.
- ▶ Kervyn Elise et le groupe de travail "Ethique dans l'Economie et la Politique", *Pour plus de justice fiscale*, étude Justice et Paix 2016.
- ▶ Le pape François, *Lettre encyclique LAUDATO SI'*, 24 Mai 2015.
- ▶ Löwenthal Paul, *Réinventer des démocraties*, Essai, 2017.
- ▶ Peter Jackson, *Prospérité sans croissance: la transition vers une économie durable*, De Boeck – Etopia, 2010.
- ▶ Piketty Thomas, *Le Capital au XXI^e siècle*, Le Seuil, 2013.
- ▶ Rapport d'Oxfam, *Une économie au service des 99%*, 2017.
- ▶ Rockström Jacques, *Planetary Boundaries: Exploring the Safe Operating Space for Humanity*, in Ecology and Society 14(2), 2009.
- ▶ Sen Amartya, *La démocratie des autres*, trad. *Democracy and its global Roots*, Editions Payot et Rivages, Paris, 2006.
- ▶ Sen Amartya, *L'idée de justice*, Flammarion, 2010.
- ▶ Servigne Pablo et Stevens Raphaël, *Comment tout peut s'effondrer*, Editions du Seuil, 2014.
- ▶ Sintomer Yves, *Petite histoire de l'expérimentation démocratique. Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, Editions La Découverte, Paris, 2011.
- ▶ Rawls John, *La théorie de la justice*, trad. Fr. de Catherine Audard, Seuil, 1987.
- ▶ Vandamme Pierre-Etienne, *La route démocratique vers la justice. Justice sociale, démocratie et impartialité*, Thèse Louvain-la-Neuve 2016-2017.
- ▶ Van Reybrouck David, *Contre les élections*, Actes Sud, 2014.
- ▶ Wilkinson Richard et Pickett Kate, *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, Editions les petits matins, 2013.


BIBLIOGRAPHIE

Articles

- ▶ Bazin Christèle, *De l'intérêt général au bien commun*, dans Usbek et Rica, juin 2017.
- ▶ Dominique Greiner, *notice "Bien commun"*, dans *le Dictionnaire encyclopédique d'éthique chrétienne*, Paris, Cerf, 2013, pp. 300-308.
- ▶ Faux Jean-Marie, *Subsidiarité, solidarité, démocratie*, Centre avec, décembre 2013.
- ▶ Faux Jean-Marie, *Démocratie et respect*, Centre avec, mai 2014.
- ▶ Giffard Alain, *Distinguer Bien commun et bien(s) commun(s)*, dans Boson 2x, 12 octobre, 2005.
- ▶ Le Vatican, *Considérations pour un discernement éthique sur certains aspects du système économique et financier actuel*, mai 2018.
- ▶ Ocampo Angela et Witsel Valéry, *Des démocraties à réinventer*, dans le Pour Parler de Paix, publication de la Commission Justice et Paix, septembre 2017.

Sites internet

- ▶ PIKETTY Thomas, extrait d'une émission de radio de France Info, le 3 septembre 2013.
- ▶ www.g1000.org/fr/methode_phase_1.php.
- ▶ icpib.iweps.be/indice-conditions-bien-%C3%AAtre-wallonie.php.
- ▶ www.atlantico.fr/decryptage/cri-alarme-joseph-stiglitz-democratie-mise-en-danger-inegalites-laurent-pinsolle-471925.html.
- ▶ www.natagora.be.
- ▶ www.comune.bologna.it.
- ▶ wikipedia.org/wiki/Bien_commun.
- ▶ www.lemonde.fr/.../la-canicule-de-l-ete-2003-a-fait-plus-de-70-000-morts-en-europe.
- ▶ www.reseautransition.be/la-transition/.



Ont contribué à cette étude de *Justice et Paix*, les membres du groupe de travail "Ethique dans l'Economie et la Politique" : Ignace Berten, Guy Cossée de Maulde, Esi Darko, Marcel Gérard, Edouard Herr (†), Jean Hinnekens, Paul Löwenthal, Vincent Marchand, Alick Sytor, Baudouin van Male et Valéry Witsel.



Justice & Paix

"Les pauvres manquent de volonté pour s'en sortir", "les migrants ne font aucun effort pour s'intégrer dans la société", "chacun ou chacune est responsable de son propre bonheur", toutes ces formules courantes reposent sur l'idée reçue que les êtres humains peuvent se réaliser seuls, comme si le bonheur relevait avant tout de la sphère individuelle et que chacun ou chacune avait le sort qu'il méritait. La coopération et l'entraide sont pourtant indispensables à l'harmonie et au bien-être des membres d'une société.

Face à cette idéologie qui encourage la poursuite des intérêts individuels au détriment des valeurs de solidarité, La Commission Justice et Paix et les membres de son groupe de travail sur les enjeux économiques et sociaux EthEcoPol ont souhaité mener une réflexion sur le "bien commun", convaincus de la nécessité de promouvoir un certain nombre de valeurs communes pour relever les nombreux enjeux éthiques et politiques contemporains.

Mais qu'entend-on par bien commun ? D'où vient cette notion ? Quels sont les compromis que suppose sa mise en œuvre ? Dans la première partie de cette étude, nous nous sommes attachés à répondre à ces questions en mettant en lumière le fait que le bien commun concerne tout l'être humain (dans toutes ses dimensions) et tous les êtres humains. Dans un deuxième temps, il nous est apparu nécessaire d'expliquer en quoi la recherche du bien commun était indissociable de la poursuite de la justice sociale, de la protection de l'environnement et de la démocratie. Ces différentes exigences éthiques n'épuisent pas toutes les dimensions du bien commun, mais celles-ci constituent toutefois un champ d'action, un horizon idéal dont la mise en pratique peut varier, selon les contextes de décision. Reste à chaque personne ou à chaque groupe à le transposer à sa propre situation...

Commission Justice et Paix francophone de Belgique, asbl
Chaussée Saint-Pierre 208 - B-1040 Bruxelles - Belgique

E-mail : info@justicepaix.be

 facebook.com/justicepaix
 [@Justice_et_Paix](https://twitter.com/Justice_et_Paix)

www.justicepaix.be

Editeur responsable : Timur Uluç • Commission Justice et Paix francophone de Belgique, asbl
Chaussée Saint-Pierre, 208 • B-1040 Bruxelles - Belgique • Design : www.acg-bxl.be